



***SNES Co-psy et DCIO***

***Info Rapide n°20***

**27 juin 2011**

## **L'action paye : chapitre 2 !**

### **Le CIO de Lillebonne ne déménage plus à la Maison des Compétences !**

#### **1<sup>ère</sup> avancée à Marseille**

La mobilisation des collègues d'Aix -Marseille et la grève massivement suivie le 16 Juin ont permis le retrait du projet de labellisation de la cité des métiers de Marseille de l'ordre du jour du CCREFP prévu pour le 20 Juin. Malgré les déclarations du Ministre de la formation professionnelle présentant les choses comme actées, les actions rapides et efficaces de la section académique du SNES et de la FSU ont imposé le respect des procédures et l'engagement du recteur pour une consultation des personnels et de leurs élus. L'examen des projets de convention par le CCREFP a donc été reporté à la rentrée.

#### **2<sup>ème</sup> Victoire : Dans l'Académie de Rouen**

A Lillebonne, c'est bien aussi la mobilisation de nos collègues qui a pu empêcher le déménagement du CIO à la Maison des compétences. A l'assemblée générale du 16 Juin, les collègues ont exprimé leur refus d'accepter cette situation : Relogement de 11 personnes dans 3 bureaux, pas de salle de réunion dédiée, une salle de documentation commune à tous les organismes, une cellule de reclassement pour les salariés, des organismes de formation, pas d'identification claire du CIO, pas de transparence sur la signature de la convention et les contreparties engageant le CIO, qui devait servir de base pour la labellisation de la Maison des compétences. Les collègues de l'Académie, à l'appel du SNES, se sont donc rassemblés devant le CIO alors que les déménageurs se présentaient pour s'opposer au déménagement, exiger un moratoire d'un an avec maintien du CIO dans ses locaux et l'ouverture de réelles négociations avec le Rectorat. Avec le soutien des élus locaux, l'équipe des copsy,

les secrétaires, et les élus du SNES furent finalement reçus par le Directeur de cabinet du Recteur dépêché sur les lieux. Ils ont obtenu le maintien du CIO dans ses locaux pour un an et la création d'un groupe de travail incluant des élus du personnel pour examiner les conditions du transfert, que le Rectorat ne veut, pour le moment, pas abandonner.

**Ces actions dans les académies, malgré la fin d'année chargée et la fatigue de tous, est bien la preuve que, contrairement à ce que nous présente l'administration, rien n'est inéluctable, rien n'est irréversible ! C'est parce que les collègues sont convaincus du bien-fondé de leur bataille pour défendre le métier et les CIO, de leur attachement aux valeurs du service public et de l'intérêt des élèves, qu'ils s'engagent dans l'action de manière déterminée.**

### **Labellisation : qu'est ce qui se prépare ?**

Des commissions se mettent en place au sein des CCREFP pour examiner les projets de convention qui seront soumis et adressés aux Préfets de Région, dès la rentrée.

Des tractations se mènent entre les Recteurs, les représentants de pôle emploi, des missions locales, des cités des métiers, des maisons de l'emploi et de la formation et les Régions pour engager les services dans des conventions. Mais les personnels et leurs élus ne sont pas consultés ! Tout juste informés parfois lors d'une réunion de directeurs de CIO !

La volonté interministérielle est d'imposer des conventions **locales** alors que le décret prévoit trois modalités possibles ! C'est la disparition de l'unité du service à très court terme. La circulaire envoyée par le DEGESCO invite les Recteurs à faire vite mais ne donne pas de cadrage national précis...

**Il est manifeste que le MEN refuse d'introduire dans ces conventions des éléments pouvant servir de garde-fous pour préserver les missions, les conditions de travail. Il fait délibérément le choix de laisser les partenariats locaux redéfinir le rôle des co-psy et leurs conditions d'exercice, et de redécouper les territoires sur lesquels travaillent les CIO,**

**non plus selon les besoins du public scolarisé mais selon les bassins d'emploi.  
C'est un changement complet de logique !**

Il est éclairant de constater que selon ses interlocuteurs l'administration peut dire à ceux qui veulent être rassurés que rien ne changera dans le travail des co-psy et des DCIO et affirmer à ceux qui vont devoir « accompagner » cette réforme que c'est une transformation en profondeur de leur métier, à laquelle il faut préparer les personnels !

Dans plusieurs académies déjà, les directeurs se sont vus demander de réfléchir aux partenariats possibles, voire de démarcher des partenaires potentiels ! L'administration présente cela comme une chance pour les CIO ! **Mais quel prix faudrait-il payer ce prétendu sauvetage ? Que restera t-il des CIO et des missions des personnels ?**

Il ne s'agit pas seulement d'entériner les collaborations existantes mais de faire entrer les CIO et les personnels dans le cadre d'un cahier des charges, non négocié, imposé par le DIO et qui risque d'engager le CIO bien au-delà de ses missions actuelles en direction du public non scolaire. Sans moyens supplémentaires, c'est bien un détournement des missions qui se profile, d'autant que notre décret statutaire revu par le Conseil d'Etat pourrait ne pas comporter les points d'appui forts sur la qualification de psychologue et la priorité au public en formation initiale !

Dès la rentrée, il faudra donc se réunir pour faire le point sur la situation dans chaque académie, exiger que les personnels soient consultés sur les projets et en informer largement les parents, les enseignants et les élus.

Le SNES prendra toutes les initiatives pour empêcher l'imposition de conventions locales, les pressions sur les directeurs et pour exiger que les missions et les conditions d'exercice soient préservées et le rôle du service public de l'Education nationale affirmé et renforcé.

Dores et déjà, les co-psy et les DCIO devront prendre toute leur place dans la journée d'action et de grève intersyndicale du 27 septembre pour une autre politique d'éducation, un autre recrutement et un autre budget.